



Surveillance réglementaire du benzène dans l'air ambiant Site Reims_Doumer - Bilan sur l'année 2020

Appareil de mesures : préleveur actif

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 14662-1

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 14662-1

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : 1 semaine/mois en 2019 - 2 semaines par trimestre en 2020

Matrice : air ambiant

Lieu de mesures : Reims (Dept.51)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2020 représentées sont validées techniquement et environnementalement.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Moyenne annuelle civile 2020	Objectif qualité année civile	Valeur limite année civile
Benzène au 31/12/2020	<1 (0,7)	2	5

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en benzène des 12 derniers mois sur le site de Reims_Doumer

